

ATTESTATION DE VENTE D'UN BATIMENT ASSAINI PAR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Document à remplir par le vendeur et le notaire chargé de la vente du bien après signature de l'acte authentique de vente et à retourner au SPANC dans les meilleurs délais.

Ce document décharge le vendeur de ses obligations de réhabilitation de l'assainissement non collectif en cas de non conformité de l'installation.

Communauté de Communes Val d'Ille - Aubigné
Service Public d'Assainissement Non Collectif
Avenue du Phare du Grand Jardin
35520 MELESSE
Tél. : 02 23 22 21 86
e-mail : spanc@valdille-aubigne.fr – www.valdille.fr

Je soussigné(es), Mme/M (Noms et Prénoms) :,
domicilié(es) :,
ancien(s) propriétaire(s) du bien situé :,
sur la commune de :,
cadastré (section et n° de parcelles) :,

atteste(nt) avoir cédé cette propriété à

M./Mme (Noms et Prénoms).....
domicilié(es) :

dans le cadre d'une vente dont la signature de l'acte authentique faisant l'objet d'une procédure notariée a eu lieu
le :

Ce bien sera occupé par le(s) nouvel(s) acquéreur(s) :

- Oui**
 Non si non, prévu à la location ? **Oui** **Non**
 Autre (préciser) :

Pour valoir ce que de droit.

A

Le

Signature du vendeur

Cachet et signature du notaire chargé de la vente